

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00043
Numéro SIREN : 393 948 690
Nom ou dénomination : S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2020 sous le numéro de dépôt 5163

"S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ"

Société par Actions Simplifiée
au capital de 6.400 Euros

Siège social : 5 et 17 rue de Corbusson – ZA le Châtelier II
53940 SAINT BERTHEVIN

393 948 690 R.C.S. LAVAL

PROCES-VERBAL

DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE

DU 7 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le sept octobre à dix-neuf heures quarante,

ORDRE DU JOUR

- **DEMISSION D'UNE DIRECTRICE GENERALE ;**
- **NOMINATION DE NOUVEAUX DIRECTEURS GENERAUX ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société :

- prend acte de la démission de **Madame Murielle AJORQUE** de ses fonctions de directrice générale, ce, avec effet au 31 Août 2020.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions.

- nomme, en qualité de nouveau directeurs généraux de la société, pour une durée illimitée :
 - **Monsieur Romain PARIS,**
né le 13 Mars 1985 à AUXERRE (89)
demeurant à ELVEN (56250) Hameau de Kerfahuen - 31 Rue Jean Bart
 - **Monsieur Yanick BARBET,**
né le 12 Juillet 1979 à LYON (69)
demeurant à SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC (01960) 5 Rue des Moissons
 - **Madame Karine JUSSEAUME,**
née le 02 juin 1972 à TOURS (37)
demeurant à PLAGNE (01130) 1 route des Fontanelles,

ce, avec effet au 1^{er} Octobre 2020,

sous réserve de leur acceptation.

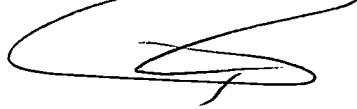
Conformément à l'article 19 des statuts, **Monsieur Romain PARIS, Monsieur Yanick BARBET et Madame Karine JUSSEAUME** seront investis, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que la Présidente, à savoir :

- Ils seront investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;
- Ils seront autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

Mme Rozenn GAUTRAIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.